

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration Séance du 28 novembre 2025

**Date de convocation : 14 novembre 2025**

**Nombre de membres**

- ✕ 20 en exercice
- ✕ 16 présents et représentés
- ✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit novembre à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT),

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. WICTZAK Emilie (Conseillère juridique et statutaire) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

**2025/51. Avenant n°2 Convention de mise à disposition d'un agent en charge des fonctions d'inspection (ACFI) pour le compte du Conseil Régional.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment :
- Vu le Code Général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant les missions d'un ACFI, définies aux articles 5 à 5-4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 susvisé,

Considérant que, parmi ses missions, l'ACFI est sollicité en cas de Danger Grave et Imminent (DGI),

Considérant la volonté du Président de la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) de la Région Grand Est, de prendre en charge la mission d'inspection entre les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 08-10-51-52-54-55-57-68-88 et la Région Grand Est,

Considérant que les agents chargés de la fonction d'inspection seront sollicités en cas de divergence de point de vue, exprimée au cours d'une réunion exceptionnelle du CHSCT, sur la réalité du danger grave et imminent ou la façon de le faire cesser,

Considérant que la convention arrive à son terme, il est proposé de renouveler ladite convention en y insérant certaines modalités ou ajustements nouveaux sur la base de l'expérience emmagasinée depuis plusieurs années sur cette mission,

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
À l'unanimité,**

**- Valident l'avenant n°2 de la convention entre la Région Grand Est et les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale situés sur son territoire pour assumer une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail au sens du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié pour l'ensemble de ses sites : bâtiments administratifs et établissements d'enseignement,**

**- Autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement de la mise à disposition des ACFI pour le compte du Conseil Régional.**

**Date d'effet de la délibération : 28/11/2025**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**M. BALLAND Michel  
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges  
Maire honoraire de GIRMONT**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le